

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
5 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
1 ^o 7 ^o soir.	1 ^o 45 ^o soir.	2 ^o 55 ^o soir.	3 ^o 56 ^o soir.	4 ^o 22 ^o soir.	5 ^o 51 ^o soir.	10 h. 19 ^o — 11 h. 17 ^o soir.	4 ^o 39 ^o »
9 ^o 41 ^o »	5 ^o 50 ^o »	7 ^o 24 ^o »	8 ^o 46 ^o »	9 ^o 24 ^o »	10 ^o 54 ^o »	* * *	» 4 ^o soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 31 Janvier.

Quoique le ministère anglais ait déclaré qu'il n'avait pas reçu officiellement communication des conditions de la Russie envers la Turquie, il est certain que les informations données par le ministère ont un caractère absolu de certitude.

Il faut chercher, dit le *Temps*, trois choses principales dans le plan russe : 1^o Comment la Russie compte-t-elle disposer du territoire Ottoman ? 2^o Que réclame-t-elle pour elle de la Turquie, soit comme indemnité, soit en territoire ? 3^o Que veut-elle en ce qui concerne les embouchures du Danube et les détroits ?

Voici ce que la Russie veut faire de la Turquie d'Europe : les Etats vassaux de la Porte (Roumanie et Serbie), deviendraient indépendants. Parmi les provinces turques, l'une, la Bulgarie, serait élevée au rang d'Etat vassal ; deux autres, la Bosnie et l'Herzégovine, obtiendraient une administration autonome ; le reste des provinces européennes serait placé dans des conditions « analogues » à celles de la Bosnie et de l'Erzégovine.

C'est là, comme on le voit, un démembrement partiel et gradué de la Turquie d'Europe. La méthode est fort simple, et, en l'appliquant encore une ou deux fois, la Russie en finirait avec l'empire Ottoman. A la prochaine guerre qu'elle fera à la Turquie, la Bulgarie deviendrait indépendante, de vassale qu'elle sera, et les provinces autonomes seraient à leur tour élevées à la dignité d'Etats vassaux. En attendant, la Bulgarie s'étendant au sud des Balkans, la Turquie n'aurait déjà plus de frontière militaire au Nord.

Le chancelier de l'Echiquier, sir Stafford Northcote, n'a pas fait connaître et peut-être ne sait-il pas le chiffre de l'indemnité de guerre que réclame la Russie, quoique cette puissance ait été l'agresseur. Mais le ministre anglais s'est inquiété de la transformation, indiquée comme possible et qui probablement deviendrait nécessaire, de l'indemnité de guerre en cession de territoire. La Turquie, n'étant pas en mesure de payer en argent, payerait en terres, et le gouvernement anglais se préoccupe naturellement du choix qui serait fait du territoire à céder.

Les bouches du Danube ne sont pas expressément mentionnées, et la question des Dardanelles, posée en termes assez obscurs, est indiquée comme devant être réglée par entente entre les puissances. On est peu disposé à Vienne à accepter un arrangement qui mettrait les bouches du Danube aux mains de la Russie et de la Roumanie, devenue de fait une vassale de la Russie. Quant à la question des détroits, le ministère anglais a dit que la flotte anglaise entrerait dans les Dardanelles et irait à Constantinople, si l'armée russe entrerait dans Constantinople. L'Angleterre serait-elle à l'avenir moins inquiète de la présence d'une flotte russe devant Constantinople que maintenant d'une entrée de l'armée russe à Constantinople ?

C'est jeudi soir seulement que sera discutée à la Chambre des Communes la demande de subsides. D'ici là, on saura peut-être avec cer-

titude si les préliminaires de paix et l'armistice sont signés.

On connaît l'histoire et la triste fin du citoyen Duportal et du citoyen Bonnet-Duverdier. Auparavant, on avait eu le spectacle des mésaventures du citoyen Ordinaire. Voilà trois intrançais bien démasqués et exécutés. Ce dernier n'a jamais été suspecté de complicité bonapartiste ; mais on ne peut s'empêcher de constater que l'empire a fait en lui une perte sensible, ainsi que dans la personne des citoyens Bonnet-Duverdier et Duportal.

C'est avec le langage et les doctrines de ces prétendus intraitables, que MM. les bonapartistes ont l'habitude d'effrayer les populations. On dit aux braves gens, que la République n'est autre chose que le gouvernement des Duportal, des Ordinaire et des Bonnet-Duverdier. La sentence prononcée par le pays chargé d'examiner la conduite de ces messieurs est de nature, par conséquent, à divulguer les mensonges de la propagande impérialiste.

Le jour où les idées démagogiques pourraient prendre le dessus, la France comprendrait que le salut est ailleurs que dans l'empire et le radicalisme. Nous ne désirons point que cette situation se présente, et nous faisons au contraire des vœux pour que la Constitution donne à la France la stabilité qu'elle cherche en vain depuis près de cent ans. C'est précisément pour cela que l'exhibition des vertus politiques des illustrations sus-nommées nous paraît excellente pour les idées conservatrices et pour l'expérience républicaine qui se poursuit.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 janvier.

Le budget des travaux publics, celui de la guerre, moins deux chapitres qui sont réservés, une partie du budget du ministère des finances et le budget de l'imprimerie nationale sont votés.

* * *

Séance du 29 janvier.

Deuxième journée du budget : nos députés ont été moins vite en besogne. On a achevé de voter le budget de la Légion-d'Honneur et on a discuté sur les chapitres réservés du budget de la guerre. Incidemment, la question des Invalides, pendante depuis si longtemps, s'est présentée de nouveau. La Chambre, malgré les observations du ministre de la guerre, a maintenu la réduction de 100,000 francs proposée par la commission du budget sur ce chapitre.

A voir les choses de sang-froid, l'établissement des Invalides ne répond plus aux besoins de notre temps. Il y avait autrefois six mille lits ; il n'y en a plus aujourd'hui que quatre cents ; c'est déjà une preuve de l'inutilité progressive de cette institution du grand roi. Mais il y a mieux : pourquoi repousser une solution honorable comme celle qu'on propose depuis si longtemps, et qui consiste à renvoyer les invalides chez eux avec une pension suffisante ? Assurément, si on consultait ceux d'entre eux qui ont une famille, un village, des amis, nul doute qu'un pareil arrangement ne leur convint beaucoup mieux que la vie de caserne.

SÉNAT

Séance du 28 janvier.

Vote, après déclaration d'urgence et à l'unanimité, d'une loi prorogeant au 31 mars 1879 le droit pour le gouvernement de limiter ou de suspendre la frappe des pièces de cinq francs en argent. M. de Parrieu lui-même, qui veut la suppression de l'étalon d'argent, se contente de la loi actuelle, qui restreint l'usage, mais ne détruit pas le principe du double étalon.

Le Sénat s'ajourne au 7 février, jour de l'élection d'un sénateur inamovible.

REVUE DES JOURNAUX

Constitutionnel

Dans un discours prononcé à Belleville, M. Gambetta a été fort sobre sur la question extérieure. Il a retenu les impressions qu'il a dû rapporter du suprême entretien qu'il eut avec feu Victor-Emmanuel, dont il fut un des derniers visiteurs.

Nous l'en félicitons ; pas une allusion, à cet égard, ne s'est échappée de ses lèvres ; cela prouve, avec beaucoup d'autres indices, que M. Gambetta, le chef de la majorité parlementaire, a dépouillé le vieil homme et est en voie de se faire gouvernemental au lieu de rester stérilement un tribun, un déclamateur, un vociférateur.

Dans ce rôle, on est sans influence et sans effet ; on peut atteindre à une gloire vaine, à une popularité passagère et de mauvais aloi ; rien de plus.

Nous rapporçons, il y a peu de jours, le mot topique et typique de M. de Bismarck à M. Thiers, en 1867 : « On fait moins en quinze ans d'opposition qu'en quinze jours de pouvoir. »

Cela, c'est la vérité. Casimir Périer, le plus grand des hommes d'Etat de ce siècle, serait mort avant 1830 que son nom resterait à peu près inconnu. autant que son action eût été nulle.

Il avait prononcé, dans l'opposition, de fiers et d'énergiques discours ; toute cette éloquence agressive et tenue pour suspecte n'avait point eu la vertu d'influer sur le cours des choses et sur la marche des événements.

Il arrive un jour au pouvoir que certainement il ne convoitait pas, étant de la trempe des Villèle que le souci de la responsabilité éloigne même des devoirs à remplir et qui subissent, par résignation patriotique, la lourde charge de gouverner un peuple et de disposer d'un roi.

Eh bien ! en une année, Casimir Périer lance une dynastie et fonde un ordre de choses, auquel, si calomnié qu'il ait été par des pamphlétaires et des journalistes, ne manquèrent ni la prospérité, ni la gloire.

L'exemple doit rester ; il offre des tentations irrésistibles ; M. Gambetta paraît le méditer et l'envisager ; tant mieux.

Si la République doit être fondée, il faut deux choses : 1^o qu'elle ait son Casimir Périer ; 2^o qu'elle ait la majorité gouvernementale que surent créer la volonté, l'énergie, l'habileté et la constance de Casimir Périer.

Vis-à-vis de l'étranger, Casimir Périer était dans la plus difficile et la plus épineuse situation.

Il ne pouvait, sans témérité et sans folie être provocateur et agressif ; il ne pouvait, sans déshonneur et sans honte, être passivement débouillonné et souffrir-douleur, si l'on nous passe le mot.

Avec une dextérité fière et hardie, Casimir Périer navigua entre ces deux écueils. Il ne nous mit point d'embarras ni de dangers sur les bras et il ne laissa point diminuer notre honneur national, si faibles et si menacés que nous fussions.

Cette politique est fixée dans une phrase du discours de M. Gambetta. Pas d'insolence, pas de fanfaronnades, nulle menace d'ostentation, pas de péril entraînant aux revanches prématurées

et pour le moment dangereux ; mais le développement froid, lent et calme de toutes nos forces intimes, afin d'être prêts à tout et de répondre, s'il le faut, à un péril que nous n'aurions pas encouru par notre imprudence. Ne menaçant point, nous ne serons pas menacés ; après l'avoir dit cent fois, il nous plaît de le répéter.

Moniteur Universel.

Un journal de la gauche a cru devoir publier, sur l'attitude du chef de l'Etat, une note que les organes radicaux se sont hâtés de reproduire.

Il y est dit, en substance, que si cette attitude est toujours correcte, il y a cependant une différence entre la manière d'être actuelle du Maréchal et celle qu'il avait après l'avènement du ministère du 13 décembre, et l'on ne craint pas d'attribuer ce prétendu changement à l'influence que, « sournoisement, » exerceraient sur l'esprit du chef de l'Etat « les commandants des grands corps d'armée, fort peu sympathiques à la République » et en ce moment présents à Paris.

Les journaux en question s'efforcent de voir là l'indice d'une tentative nouvelle pour ramener le Maréchal à une politique de résistance contre la majorité.

De pareilles insinuations dans la situation présente des affaires et aussi des esprits, sont, nous n'hésitons pas à le dire, très-coupables.

L'auteur de la note dont il s'agit et le journal qui, le premier, l'a éditée, seraient certainement très-embarrassés d'indiquer la source d'une pareille information. Les membres du cabinet sont seuls à même de fournir des indications sur l'attitude du Maréchal à leur égard, et c'est leur faire injure que de laisser supposer qu'il s'en soit trouvé un parmi eux, qui ait eu assez peu de clairvoyance ou de patriotisme pour inspirer une note aussi regrettable que celle que nous relevons.

Nous savons, nous, de source certaine, que l'attitude du Maréchal n'a pas cessé, depuis le 13 décembre, d'être absolument digne et correcte.

Laisant aux ministres l'entière responsabilité qu'ils ont revendiquée en prenant la direction des affaires, le Maréchal ne fait sur les mesures qui lui sont proposées par eux d'autres observations que celles qui sont nécessaires pour s'éclairer sur leur nature et leur opportunité.

Il y a quelques jours, dans un cercle nombreux, l'un des ministres qui faisait partie du ministère tombé le 16 mai, déclarait avec satisfaction que jamais il n'avait vu le Maréchal de Mac-Mahon aussi résolu, aussi franc, aussi confiant avec ses ministres que depuis le 14 décembre.

Le journal auquel revient l'initiative de cette singulière note l'a terminée en disant qu'il croyait bon de signaler ces faits. Nous serions fort aises, vraiment, de savoir à qui ou à quoi il peut servir de jeter dans l'opinion publique des assertions aussi peu fondées et aussi graves que celle-là.

Soleil.

Dans la séance de vendredi, où M. le général Borel a été bien plus député de la gauche que ministre de la guerre, on a beaucoup parlé de la *Marseillaise*, qui fut d'abord le chant de l'armée du Rhin, et un intrançais, M. Talandier, a même demandé que cet hymne patriotique, transformé en hymne révolutionnaire, devint officiellement l'air national.

La France n'a pas d'air national. M. Talandier veut que l'on reconnaisse ce caractère à la *Marseillaise*, qui vient de faire parler d'elle à Nantes. Mais alors, il faudra au moins lui restituer sa première signification, qui n'était ni politique, ni révolutionnaire, qui était uniquement patriotique et guerrière.

Rouget de Lisle, qui était né à Lons-le-Saulnier en 1760 et qui, en 1792, étant officier du génie, se trouvait à Strasbourg, n'a jamais eu la pensée, quoique libéral, de faire un chant révolutionnaire contre la royauté. Il n'a voulu faire qu'un hymne patriotique contre l'étranger.

La France était menacée d'une invasion. Il y avait

une armée du Rhin. Rouget de Lisle, dont les terribles événements de l'époque agitaient l'esprit et excitaient l'imagination, eut une nuit d'insomnie. C'est pendant cette nuit d'insomnie qu'il composa l'hymne qui fera longtemps vivre son nom.

Né d'une inspiration toute française, cet hymne devint le *Chant de l'armée du Rhin*, dont Rouget de Lisle faisait partie.

Rouget de Lisle était lié d'amitié avec le maire de Strasbourg, M. le baron de Dietrich, qui donnait à dîner le jour suivant à quelques intimes.

Le *Chant de l'armée du Rhin* qui ne datait que de quelques heures, fit les frais de la soirée. Chanté par Mme de Dietrich, disent les uns, par Mlle de Dietrich, disent les autres, il enthousiasma tous les invités de M. de Dietrich. Dès le lendemain, il était connu de toute la ville et son succès fut général et instantané.

Au 10 août, les volontaires marseillais eurent la déplorable idée d'entonner, pendant l'attaque du palais des Tuileries, le *Chant de l'armée du Rhin*, qui, dès ce moment, perdit son caractère originel et sa signification primitive, en même temps que son nom.

C'est à dater de ce jour que l'hymne de Rouget de Lisle fut appelé, sans sa volonté, la *Marseillaise*, et qu'il devint malgré lui un chant politique, à l'usage des partis révolutionnaires.

Rouget de Lisle partageait si peu les sentiments des démagogues du temps, qu'il fut arrêté comme aristocrate et royaliste en 1793, et que, sans le 9 thermidor, il serait peut-être monté sur l'échafaud de la place de la Révolution où déjà le baron de Dietrich avait péri de la main du bourreau.

Comment s'est-il fait qu'un chant destiné à entraîner les soldats contre l'ennemi ait depuis si souvent servi à entraîner les masses contre les pouvoirs établis? Comment s'est-il fait que les hommes de désordre s'empressent de l'entonner dans les temps de révolution, pour s'exalter et s'encourager à la résistance à la loi et à l'autorité? Comment s'est-il fait enfin qu'inspiré, avant l'avènement de la République sous la monarchie encore debout, il semble ne plus avoir d'actualité que lorsque la monarchie part et que la République arrive, comme en 1848, ou Rachel le déclamaient avec tant de passion et de succès sur la scène de la rue de Richelieu?

Le hasard est sans doute pour beaucoup dans cette métamorphose dont Rouget de Lisle n'a pas la responsabilité. Mais cette métamorphose n'en est pas moins réelle, et il serait peut-être difficile aujourd'hui d'empêcher les populations d'attacher à la *Marseillaise* le sens politique et révolutionnaire qui lui a été donné dans la journée du 10 août.

Déclarer législativement, par un vote du Parlement, que cet hymne est officiellement adopté comme chant national, ce serait décréter que l'état de révolution est l'état normal, régulier, permanent de la France.

La *Marseillaise*, qui ne nous a pas, d'ailleurs, donné la victoire, a été chantée, il est vrai, solennellement, en 1870, sur la scène de l'Opéra, devant un enthousiaste et brillant auditoire, par ordre de l'empereur. Mais elle était redevenue, ce soir-là, littéralement, le *Chant de l'armée du Rhin*.

L'hymne de Rouget de Lisle aurait peut-être tout ce qu'il faut pour devenir l'air national, si on parvenait à lui restituer son vrai caractère, sa vraie signification, et surtout si on pouvait oublier qu'ayant déjà été le chant d'insurrection des assaillants du palais des Tuileries en 1792, il a été le chant de marche des bataillons de l'armée de la Commune, en 1871. Mais c'est par là qu'il faudrait commencer.

ORIENT

C'est avec peine que l'opinion soit le mouvement de pendule incessamment agité qui a nom : le conflit russo-turc. Où va-t-on, et que veut-on, à Saint-Petersbourg, à Londres et à Vienne, peut-être aussi, à Berlin? On se perd, à cet égard, dans mille conjectures. Même après le débat qui a eu lieu dans la soirée du 28, au sein du Parlement anglais, on ne saurait répondre sciemment aux principales questions. Il résulte, en effet, des déclarations de sir Stafford Northcote aux communes, qu'au moment où il parlait, les conditions de la paix, n'étaient pas encore officiellement connues, « elles ont été seulement communiquées de source autorisée. » Le gouvernement britannique ne sait pas même si l'armistice est déjà signalé. Bien mieux, les conditions qui sont en discussion doivent nécessairement soulever des questions européennes qui exigeront la réunion d'un congrès. L'Autriche partage cette opinion. Les crédits sont donc nécessaires pour permettre à l'Angleterre d'entrer dans les conseils de l'Europe avec le prestige qui convient à son rang. Ainsi donc, d'après ce thème, non-seulement on ne connaît pas officiellement le texte de l'instrument de paix préliminaire, mais on entend rouvrir le débat sur les conditions qui pourront être signées, au moyen d'un congrès qui réglera à nouveau les conventions définitives. Que les Turcs et les Russes aient signé ou non, tout serait maintenu dans les limbes du provisoire. Comment se guider et comment prévoir dans des conditions pareilles?

Sir Stafford Northcote, qui a discuté plusieurs des conditions qu'on lui a dit être imposées par la Russie, a fait ressortir notamment la gravité de celles concernant la Bulgarie. « Ces conditions, dit le chancelier de l'Échiquier comprennent dans la Bulgarie tout le centre de la Turquie d'Europe et elles ne lui donnent pas une simple autonomie administrative, mais elles la placent sur le même pied que la Roumanie et la Serbie avant la guerre. Cela est d'une gravité considérable. Le gouvernement a reçu avis que le prince de ce nouvel Etat devait être choisi par le tzar; de telle sorte que, au cœur même de la Turquie, il y aura de grandes forces sous la dénomination d'un prince à la dévotion de la Russie. La position de la Serbie, du Monténégro, de la Roumanie et même de la Bulgarie éveillera un vif intérêt partout ailleurs qu'en Angleterre. Elle donnera indubitablement lieu à un examen approfondi de la part des puissances et pourra soulever des difficultés. » Sir Northcote trouve aussi que la clause relative à l'indemnité est fort élastique; elle ne dit rien de l'importance de cette indemnité. La Russie pourra choisir une indemnité territoriale sous une forme qui sera peut-être la plus onéreuse pour les intérêts des puissances de l'Europe. Elle peut même, dans un cas extrême, prendre Salonique ou Smyrne. Ces considérations, ajoute l'orateur, indiquent la nécessité d'un

concert européen relativement aux conditions de paix. Les mots : une entente ultérieure sauvegardant les intérêts de la Russie dans les Dardanelles et le Bosphore peuvent signifier quelque chose, comme ne rien dire du tout. » En tous cas, la navigation des détroits est une question de puissant intérêt pour l'Angleterre.

Sir Stafford Northcote dit enfin que des engagements pris séparément par la Russie et la Turquie sur cette question ne seraient pas reconnus ni admis et que les déclarations répétées de l'Autriche, démontrent qu'elle considère ce point comme la clef de voûte de l'édifice de l'Europe méridionale qui serait déplacée. Nous ne pousserons pas plus loin nos citations. Ce qui précède suffit. Rien n'est tenu pour définitif au Foreign-Office.

Les déclarations du ministre, au sujet de la demande de subsides ne sont pas moins remarquables. La question, a dit Sir Stafford Northcote, est maintenant de savoir si l'Angleterre se présentera au congrès forte de l'adhésion unanime de la nation. L'Angleterre est aussi puissante que jamais, et si elle est mise à l'épreuve, le pays ne pourrait pas demander la paix à tout prix, laissant croire que la Grande-Bretagne a peur de faire la guerre.

La chambre des Communes n'a pas exprimé immédiatement son avis. Elle a ajourné le débat à jeudi, mais il est évident qu'elle accordera les subsides, laissant au cabinet le soin et la responsabilité d'une action quelconque.

Les informations transmises de Vienne, concourent, elles aussi, à troubler l'esprit public et à diminuer la certitude des prévisions pacifiques. Une dépêche portant la date du 28 au soir, nous dit que l'Autriche, comme les autres puissances, estime que les conditions russes nécessitent de grandes modifications en ce qui touche surtout l'agrandissement de la Serbie et du Monténégro et la rétrocession de la Bessarabie à la Russie. Les exigences financières de la Russie, seraient jugées inadmissibles comme perpétuant l'occupation de la Bulgarie et on annonce l'envoi prochain d'une note de l'Autriche relative à ces derniers points. Chose non moins sérieuse à signaler : le prince Ghika s'est rendu à Vienne « pour plaider en faveur de la Roumanie, contre la rétrocession de la Bessarabie à la Russie ». Il doit se rendre ensuite à Paris, à Berlin et à Londres. Le prince Ghika aurait déjà vu le comte Andrassy qui pense que cette question, « avec quelques autres » devra être soumise à une conférence dans laquelle l'Autriche se propose de demander la neutralisation du Danube sur tout son parcours. Avouons qu'en présence de toutes ces indications une grande marge est laissée aux *alea*.

INFORMATIONS

L'article 1^{er} du projet de loi que M. Bar-doux, ministre de l'instruction publique, a dé-

posé dans le courant de la semaine sur le bureau de la Chambre est ainsi conçu :

« L'enseignement primaire est administré, comme l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, par le recteur de l'Académie, sous l'autorité du ministre de l'instruction publique. »

L'exposé des motifs qui précède le projet de loi est court, mais fort bien conçu. Si la loi passe, comme on n'a aucune raison d'en douter, ce sera un grand pas de fait pour l'amélioration du sort des instituteurs.

M. Cochery, dans son rapport général sur le budget de 1878, expose que la commission a été saisie d'une question très-grave qu'elle ne saurait passer sous silence. Il s'agit, d'après la *République française*, des opérations de Bourse pratiquées par les ministres du 17 mai.

Voici tel qu'il est rapporté par M. Cochery, le fait qui a donné lieu à cette imputation : M. Caillaux, ministre des finances, a fait acheter, les 12 et 13 octobre dernier, avec les fonds du Trésor, 468,157 francs de rentes françaises 5 0/0 et les a fait revendre les 17, 18, 19 et 20 octobre suivants.

Les deux opérations se sont soldées par un bénéfice de 34,531 fr. 35 c. au profit du Trésor public. Mais M. Cochery fait observer que la différence pouvait également se traduire par une perte. D'ailleurs, a-t-il ajouté, il n'appartient pas à un ministre des finances de se servir des fonds du Trésor pour agir sur les cours des rentes.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Nous lisons dans le *Républicain du Lot* :

Nous sommes heureux d'annoncer à nos concitoyens que, d'après nos derniers renseignements, l'administration municipale de Cahors serait composée comme suit :

Maire, M. Relhié; adjoints, MM. Sirech et Delport.

Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves.

Par arrêté préfectoral en date du 24 janvier, les électeurs commerçants de l'arrondissement de Cahors, sont convoqués pour le dimanche 10 février prochain, à neuf heures du matin, à l'effet de procéder au renouvellement partiel de membres du Tribunal de Commerce de Cahors.

ÉCOLES NATIONALES D'AGRICULTURE.

Deux concours seront ouverts à Montpellier, le lundi 19 août et le jeudi 29 août 1878, pour la nomination à un emploi de professeur de zootechnie et zoologie, et la nomination à un emploi de professeur de législation et d'éco-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

31 janvier 1878.

9)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe Favre.

Première partie.

III

OÙ IL EST PARLÉ D'AMOUR ET DE COUPS D'ÉPÉE

— Vous avez raison, Louise, dit-il; Mariette s'éveille de bonne heure en cette saison, il est quatre heures, montons, à six heures, j'ai besoin d'être avec nos ouvriers qui reviennent au travail.

Et, ouvrant la porte du corridor, ils montèrent, évitant tout bruit, au premier étage, où était situé le logement de la mère Taupier.

La brave femme, comme bien des gens du peuple qui ne craignent pas les voleurs, laissait la clef sur la porte de sa chambre.

Reproduction interdite.

Mariette n'avait qu'un amour, qu'un trésor, c'était sa fille. Elle n'avait qu'une crainte, c'est qu'un malheur ne vint fondre sur cet ange de candeur.

Sa fille, c'était toute la vie de cette femme.

Lorsque Blondel et Louise entrèrent, Mariette était levée et écoutait à la porte de la petite chambre de Madeleine si elle n'entendrait pas le souffle pur et léger de la jeune fille.

— Elle dort! fit-elle avec ce sourire épanoui qui ne fleurit que sur les lèvres des mères et que la plume ne peut rendre.

En ce moment elle aperçut les deux visiteurs.

— Ah? c'est vous, fit Mariette à demi-voix, vous madame Louise, et vous, monsieur Blondel; entrez, entrez, mais silence, les deux enfants dorment.

— Sois tranquille, Mariette, dit Louise en souriant... Mon fils va bien?

— S'il va bien! comme un vrai chérubin.

— Ce cher petit! Mais ne puis-je l'embrasser?

— Il a bon sommeil, madame, et vos lèvres sont douces; venez, dit Mariette.

Elle conduisit la jeune mère au berceau de son enfant, dans une pièce voisine.

Il dormait, en effet, la face rose et fraîche, ses petits bras blancs et potelés hors des draps.

Louise le regarda un instant, et une larme perla à sa paupière et descendit lentement sur sa joue.

Était-ce une larme de joie ou une larme de crainte? Elle ne le savait pas elle-même.

La jeune femme se baissa vers l'enfant en murmurant :

— Qu'il est beau, mon fils!

Puis elle reprit :

— Et il va me falloir le quitter, et sa vie est menacée peut-être!

— La vie de mon nourrisson? s'écria Mariette.

— Mon mari a des soupçons, Mariette, j'en suis certaine.

— Il faut tout craindre, madame, mais je n'ai jamais désespéré.

— Oh! l'inquiétude me poursuit.

— Mais comment pourrait-il deviner...

— Il sait que tu as été ma nourrice, que tu m'es dévouée, et tu seras la première qu'il fera surveiller. Et puis, j'ignore pourquoi, mais il me semble maintenant avoir pour moi des prévenances. Ce doit être un piège, car je ne puis supposer qu'il songe enfin à m'aimer.

— Dites donc, madame, fit la mère Taupier en souriant, ce serait un peu son droit.

— Tais-toi! s'écria Louise, je tremblais plus encore.

— Pauvre femme! fit Mariette comme à elle-même.

— Oui, pauvre femme! reprit Louise, car je suis plus malheureuse que coupable. Mon mari n'a jamais eu pour moi une seule parole de tendresse... Il n'en jugerait pas moins son honneur outragé s'il apprenait mon secret... Il me tuerait, Mariette! il me tuerait!

La jeune femme s'appuya sur Blondel qui, silencieux, regardait l'enfant dormir.

— Du courage, Louise, dit-il, du courage!

— Oh! je ne crains pas la mort! s'écria Louise, mais il le ferait tuer aussi, lui!

— Cher enfant! dit-elle en retournant au berceau, ne plus te revoir!... C'est ta vie que je rachète par mes souffrances! Tu ne m'accuseras jamais!... Oh! pour la dernière fois que je l'embrasse encore!

Mariette était émue à la vue de ce désespoir qu'elle comprenait si bien. C'est que la femme du peuple et la grande dame étaient sœurs par l'amour maternel.

Louise s'arracha du berceau.

— Je te le recommande, Mariette, dit-elle enfin avec une angoisse suprême.

— Oh! madame, dit la nourrice, je l'aimerais comme j'aime ma fille!

Louise prit la main de Blondel :

— Emmenez-moi, mon ami, dit-elle, car si je ne me fais violence, je n'aurai jamais la force de quitter cette maison.

Adieu, Mariette!... Que tu es heureuse, tu pourras le voir et l'embrasser tous les

jours.

La jeune femme, sur ces derniers mots, s'élança dehors et descendit l'escalier.

Blondel la suivit.

Revenus au salon du rez-de-chaussée, l'architecte attendait Louise près de la fenêtre :

— Calme-toi, fit-il en lui entourant la taille de son bras, notre amour n'est pas maudit. Vois, le ciel est pur et les rayons du soleil viennent jusqu'ici s'épanouir sur nos fronts. Dans les arbres, les oiseaux chantent et nos cœurs répondent. Crois en moi, pauvre femme, un jour viendra où tu pourras aimer, ton enfant et moi-même sans crainte et sans remords.

— Que dis-tu?

— Tu es jeune, Louise, et je suis fort.

Nous avons de longs jours devant nous et une vie de bonheur et d'espérance nous attend! Pars donc plus tranquille; tu as embrassé ton enfant, et moi, moi je l'aime.

Un instant après, Louise sortait comme nous l'avons vu, et regagnait sa voiture.

Lapoulotte s'élançait à sa poursuite.

Blondel alla détacher son cheval et le fit entrer sous une remise fermée à l'abri du soleil.

— Bientôt six heures, dit-il; je n'aurais pas le temps de retourner chez moi.

Puis il sortit et se dirigea vers le chantier.

(A suivre.)

nomie rurales dans les écoles d'agriculture. Les programmes de ces deux concours se distribuent à Paris, au ministère de l'agriculture et du commerce (direction de l'agriculture, 1^{er} bureau), et au secrétariat des trois écoles d'agriculture de Grandjouan (Loire-Inférieure), de Grignon (Seine-et-Oise), de Montpellier (Hérault).

On lit dans le Journal officiel :

Aux termes de l'article 35 de la loi du 13 mars 1875 sur les cadres et les effectifs de l'armée, modifiée par la loi du 15 décembre de la même année, le ministre de la guerre est autorisé à conserver ou à réadmettre sous les drapeaux, en qualité de commissionnés, au-delà de la limite d'âge fixée par l'art. 51 de la loi du 27 juillet 1872, les militaires compris dans les différentes catégories énumérées dans ledit article 35. En conformité de ces dispositions, le ministre de la guerre fait appel aux anciens sous-chefs de musique militaire retraités ou démissionnaires, qui voudraient être réadmis dans l'armée avec leur ancien emploi, au fur et à mesure des vacances qui se produiront, concurremment avec les candidats de l'armée qui auront subi, avec succès les épreuves du concours.

Les demandes des candidats, accompagnées des pièces militaires qui peuvent être en leur possession, devront être adressées au ministre de la guerre, (bureau de la correspondance générale), par l'intermédiaire du général commandant le corps d'armée sur le territoire duquel ils seront domiciliés.

Les candidats devront être, physiquement et au point de vue de leur art, en état de rendre encore, pendant quelques années, de bons services.

Le hameau du Peyrat, (commune de Cahors) a été mis en émoi, dans la journée de mardi, par l'arrivée d'un chien de grande taille, présentant tout les symptômes de la rage, et qui a mordu trois chiens de la localité avec une férocité qui ne laissait aucun doute sur sa terrible maladie.

Les sieurs Joseph Alibert, Albert Trémoulière, et Firmin Vizon se sont mis résolument à la poursuite du dangereux animal, et sont parvenus à le cerner dans la garenne appartenant au grand séminaire, où il a été abattu par quatre coups de feu.

On nous écrit de Lacave :

Jeudi dernier, on célébrait à Lacave, le cinquantième anniversaire du sacerdoce de M. l'abbé Verdon, et le quarante-huitième de sa nomination à la cure de Lacave.

L'empressement qu'ont mis les habitants de la paroisse à transformer en jardin anglais les avenues qui conduisent soit, à l'église, soit au presbytère, l'affluence des fidèles de la paroisse et de ceux des paroisses voisines, une nombreuse

réunion de prêtres voisins, un magnifique sermon qu'a prononcé le supérieur des chapelains de Rocamadour ayant pour texte : « *Dilectus deo et hominibus* » témoignaient hautement de la sympathie qu'a su s'attirer le curé de Lacave. Jamais plus à Lacave et dans les paroisses voisines on n'avait été témoin d'une si belle solennité. Malheureusement le temps n'a pas secondé l'empressement des hommes; les invités de la fête se sont retirés par une pluie battante.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	1 ^{er}	2 ^e
Math. élément.	Mathémat.	Desbans;	Soulié.
Math. préparat.	Vers. latine.	Barbier;	Rulhe.
Rhétorique.	Disc. franç.	Daynac;	Valat.
Seconde.	Thème lat.	Delpuch;	Taillade.
Troisième.	id.	Magimel;	Gayet.
Quatrième.	Vers. latine.	Castagné;	Pezet.
Cinquième.	id.	Bénech;	Mercié.
Sixième.	id.	Valade;	Lagasquie.
Septième.	Thème lat.	Gaston;	Simonis.
Huitième.	Calcul.	Vieussens;	Cantarel.

COURS SPÉCIAUX.

2 ^e année.	Mathémat.	Lacrouz;	Dajean.
4 ^{re} année.	id.	Valat;	Magot.
Année prép.	Ecriture.	Sales;	Bariéty.

CLASSE PRIMAIRE.

1 ^{re} division.	Lecture.	Pouget;	Manhiabal.
2 ^e division.	id.	Gratacap;	Tarayre.
3 ^e division.	id.	Vargues;	Mendaille.
4 ^e division.	id.	Boyer;	Pinel.

Le censeur des Études,
T. DURAND.

UN TREMBLEMENT DE TERRE DANS LA SEINE-INFÉRIEURE.

Dans un grand nombre de quartiers de Rouen on a ressenti hier, vers midi, une forte commotion qui a fait penser aussitôt à une secousse de tremblement de terre. Place de la cathédrale, dit le Journal de Rouen, on a entendu comme un sourd coup de canon, rue Verte, les fenêtres ont tremblé, les habitants croyaient au passage d'une lourde voiture, mais il n'y en avait pas à ce moment dans la rue; dans une cave, rue du Vert-Buisson, un rang de bouteilles s'est écroulé deux d'entre elles ont été cassées; rue Jeanne d'Arc, deux personnes qui se trouvaient dans une salle à manger, ont été agitées sur leur siège et des vases ont été renversés, dans plusieurs rues voisines de l'Hôtel Dieu, et sur divers autres points de notre ville, on a éprouvé des phénomènes du même genre qui semblaient inexplicables.

Nous devons ajouter qu'au laboratoire de physique les instruments n'ont pas subi les mouvements qui, d'habitude, annoncent les tremblements de terre. Le télégraphe, également, n'a donné aucun avertissement.

On avait supposé, en conséquence, une explosion de mine, près de Rouen, mais il n'y

a rien eu de semblable. L'incendie de Dieppedalle se calme progressivement et n'a donné lieu à aucune détonation. C'est donc bien à une secousse de tremblement de terre à Rouen qu'il faut attribuer les commotions que nous avons signalées.

Cette secousse se sera même étendue assez loin, car voici ce que nous lisons dans le Journal du Havre, d'hier :

« Aujourd'hui lundi, vers midi, s'est fait sentir, dans notre ville, une assez violente secousse de tremblement de terre, qui a duré environ 10 à 15 secondes. »

Bulletin météorologique.

Cahors, le 31 janvier 1878.

Thermomètre centigrade.	}	8 h. matin	+ 1°
		12 h.	+ 3°
		4 h. soir.	+ 2° 5
HEURES.	BAROMÈTRE.	CIEL.	VENT.
1 h. soir.	763 ^{mm}	Nuageux.	N. NO.
4 h. »	»	»	»

Soleil par moments. Temps couvert dans la soirée.

Paris, 31 janvier.

Avertissement météorologique, transmis par l'Observatoire de Paris, d'après l'état de l'atmosphère, le 31 janvier, à deux heures du soir : 760 Toulon; 765 Toulouse, Besançon; 770 Nantes, Paris, Brest; baromètre en hausse. Continuation et augmentation du froid.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 31 janvier, 10 h., mat.

La commission des grâces s'est réunie hier matin au ministère de la justice place Vendôme. Elle a examiné 80 dossiers sur lesquels elle a émis un avis favorable.

Paris, 31 janvier, 11 h.,

Les députés de la droite se sont réunis hier à Paris pour s'entendre au sujet des invalidations réclamées par les commissions électorales de la Chambre. La réunion a repoussé tout d'abord à l'unanimité la résolution d'une démission en masse. Elle s'est borné à décider l'organisation de comités conservateurs qui auraient pour mission de soutenir les candidatures des députés invalidés.

Paris, 31 janvier, 14 h. 20.

Hier matin à 8 heures 1/2, le Maréchal, accompagné du général Broysse, son aide-de-camp, et de deux autres personnes, est parti de la gare Saint-Lazare, se rendant à Saint-Germain-en-Laye, où une partie de chasse est organisée.

M. Patrice de Mac-Mahon accompagnait le Président.

Paris, 31 janvier, 1 h., soir.

Il y a eu ce matin à 9 heures du matin, réunion des ministres au ministère de la justice,

place Vendôme, sous la présidence de M. Dufaure.

Le président de la République donnera lundi un grand dîner officiel auquel assisteront le corps diplomatique et un certain nombre de députés et de sénateurs.

Paris, 31 janvier, 4 h. 10.

Le décret nommant M. Michel Moring, directeur de l'Assistance publique, en remplacement de M. de Nervaux, va paraître au Journal officiel.

M. Moring a déjà occupé ces fonctions avant le 24 mai 1873.

Paris, 31 janvier, 2 h.

M. Albert Grévy a communiqué à la commission d'enquête une dépêche des membres de la sous-commission qui visite en ce moment la région du Sud-Ouest.

Dans cette dépêche, la sous-commission déclare que partout, l'audition des témoins se fait avec facilité et promptitude. Aujourd'hui elle doit être à Ré.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 31 janvier, 3 h. 40 m., soir.

Les dépêches de cette nuit et de ce matin disent même absence de nouvelles relativement aux préliminaires de paix et à l'armistice. On assure que la signature n'est pas attendue avant plusieurs jours.

Le gouvernement turc déclarait hier ne rien savoir.

Tous les renseignements font supposer la marche précipitée des Russes sur Constantinople et Gallipoli.

Grande émotion à Vienne, les hongrois demandent la guerre.

Il est certain que l'Autriche a expédié une note à Saint-Petersbourg, pour considérer comme non avenu l'arrangement de la Turquie et de la Russie, sur les points visés par les traités.

Bourse de Paris.

Cours du 31 janvier.

Rente 3 p. %	73.80
— 4 1/2 p. %	104.00
— 5 p. %	110.30

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 30 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.245 »	3.245 »
Crédit foncier	635 »	641 25
Orléans-Actions	1.120 »	1.120 »
Orléans-Obligations	342 »	344 »
Suez	770 »	775 »
Italien 5 %	73 57	73 85

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSÉES

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOLÉANCES.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU CLERGÉ DE LA PROVINCE DU QUERCY

(Suite.)

Ce rapport fini, M. Montagut, curé de Saint-Pierre de Milhac, se serait levé et aurait formé opposition au nom de M. l'abbé de Barral, son commettant, pourvu par M. l'abbé d'Aurillac, du prieuré séculier de Pauliac, à ce que M. l'abbé de Villeneuve, vicaire général du diocèse, pourvu *jure ordinarius* par Mgr l'Évêque de Cahors, du même prieuré de Pauliac, fut reçu à siéger et voter dans la présente Assemblée en sa qualité de prieur dudit Pauliac; et de suite, M. l'abbé de Villeneuve aurait formé opposition de son côté à la division de la procuration donnée à M. Montagut, et à ce qu'il fut reçu à siéger et voter en ladite Assemblée comme procureur fondé dudit M. de Barral en qualité de prieur dudit Pauliac.

Sur quoi, Mgr le Président recevant leurs oppositions respectives, leur aurait répondu qu'il en ferait référer à M. le grand Sénéchal pour y être statué provisoirement avec l'assistance de quatre commissaires de l'ordre du clergé.

Après quoi, Mgr l'Évêque de Montauban a observé que le projet le plus important à traiter, selon le règlement de Sa Majesté, était de travailler à la confection et rédaction du cahier des doléances et remontrances du clergé, qui, pour concilier les intérêts divers

des différentes classes de bénéficiers dont l'ordre du clergé est composé, il lui paraissait également sage et convenable :

1^o Que MM. les abbés, chapelains, prieurs et titulaires de bénéfices simples formassent un bureau particulier pour la confection de leur cahier propre;

2^o Que MM. les curés se partageassent en autant de bureaux qu'il y a de sénéchaussées dans l'Assemblée pour travailler à leur cahier, soit séparément, soit en commun, les six sénéchaussées réunies;

3^o Enfin, que tous les réguliers formassent aussi un bureau particulier pour la confection de leur cahier, pour après les trois cahiers faits, aviser au moyen de les refondre en un seul ou de les réunir tous trois ensemble, sans en altérer en rien la substance, comme autant de sections d'un même cahier.

Sur quoi, la pluralité accueillie unanimement, ont été nommés commissaires :

Pour le premier bureau : MM. les abbés de Malartic, de Lacoste-Beaufort, Cornac et Pacot;

Pour le second bureau, sauf à se diviser en six, à raison des six sénéchaussées, ou à se réunir en un seul :

Pour la sénéchaussée de Cahors : MM. les archiprêtres de Saint-André et de Montcabrier, et MM. les curés de Vers et de Courbenac;

Pour la sénéchaussée de Montauban : MM. les curés de Falguières, de Labénéchie, d'Albias et de Bioule;

Pour la sénéchaussée de Martel : MM. l'archiprêtre de Cressensac, et les curés de Martel, de Saint-Céré et de Mayrac;

Pour la sénéchaussée de Gourdon : MM. le Prieur de Montfaucon et les curés de Gourdon, de Dégagnac et de Reillaguet;

Pour la sénéchaussée de Figeac : MM. l'archiprêtre de Cajarc et les curés de Thémines, de Bio et de Cayrac;

Pour la sénéchaussée de Lauzerte : MM. les prieurs de Villesèque, de Saint-Hilaire, de Durfort, et MM. les abbés de Laveissière et Tarondel.

Pour le troisième bureau des réguliers : Dom Prieur de la Chartreuse, le R. P. Prieur des Carmes de Lauzerte, et le R. P. Gardien des Cordeliers de Cahors.

Lesquels bureaux, ainsi formés, se sont retirés chacun en particulier pour travailler à la confection de leur cahier respectif, et

l'Assemblée a été prorogée et indiquée au lundi, 23 mars, huit heures du matin.

† A. B. évêque de Montauban, président; PLANTADE, curé de Saint-Urcisse, de Cahors, secrétaire.

Du lundi, 3 mars, huit heures du matin.

Mgr l'Évêque de Montauban, président, Nos Seigneurs et Messieurs assemblés comme ci-devant, Messieurs de la Commission de la vérification des procurations, ont dit que dans le recensement des procurations ils auraient trouvé que M. de Marcis, curé de Gourdon, était porteur de trois différentes procurations, ce qui était contraire au règlement de Sa Majesté; que, sur le référé qui en a été fait à M. le grand Sénéchal, le jour d'hier, il aurait été ordonné que ledit M. de Marcis, ne jouirait que de deux voix, indépendamment de la sienne, pour l'élection des députés aux États généraux, et ce, conformément à l'article 21 du règlement de Sa Majesté, ainsi qu'il est porté au jugement provisoire de M. le grand Sénéchal, assisté de MM. les abbés de Malartic et de Beaufort, Cornac et Deslas, annexé au présent procès-verbal, parmi les pièces justificatives.

Ensuite, MM. les Commissaires nommés par Mgr le Président pour le référé à M. le grand Sénéchal, de l'opposition formée par M. Montagut, curé de Saint-Pierre de Milhac, procureur fondé de M. l'abbé de Barral, pourvu par M. l'abbé d'Aurillac, du prieuré de Pauliac, à ce que M. l'abbé de Villeneuve, vicaire général de ce diocèse, pourvu du même prieuré par Mgr l'Évêque de Cahors, *jure ordinarius*, fut reçu à prendre séance et voter dans l'Assemblée en qualité de prieur de Pauliac; et de l'opposition pareillement faite par ledit M. de Villeneuve contre la présence dudit M. Montagut, en ladite qualité de procureur fondé de l'abbé de Barral, comme prieur dudit Pauliac. M. le grand Sénéchal assisté de MM. les abbés de Malartic et de Beaufort, de MM. Lassale, curé de Malaussade, et Capin, curé de Labénéchie, aurait jugé provisoirement en faveur de M. l'abbé de Villeneuve, sans que la décision puisse servir ni préjudicier dans tous autres cas à aucune des deux parties, conformément à l'article 42 du règlement de Sa Majesté, ainsi qu'il est porté audit jugement annexé audit verbal.

(A suivre.)

Crédit Foncier de France
Prêts réalisés en numéraire.

Le crédit Foncier fait en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant une annuité, comprennent l'amortissement, de 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncière 5 % acceptées un

pair, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de pâtes et de sirops pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le nouveau traitement de ces maladies par les *capsules de goudron de Guyot* ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

7

Aux personnes faibles de la poitrine, à celles atteintes de *rhumes, toux, catarrhes* opiniâtres, les médecins prescrivent le séjour dans le midi, près des rives embaumées par les émanations du pin maritime, comme à Arcachon. Se basant sur l'efficacité des émanations balsamiques du pin, M. LAGASSE, pharmacien à Bordeaux, a eu l'initiative de concentrer en un *sirop* et une *pâte de sève de pin* tous les principes balsamiques et résineux de cet arbre. L'on peut affirmer

aujourd'hui qu'ils sont considérés comme les meilleurs pectoraux.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE-ROUILLE dont le succès est assuré (Voir aux annonces.)

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

DE **M. PONTIÉ**

BOULEVARD SUD, A CAHORS

AVIS IMPORTANT

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus; Velours soie et anglais; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus; Confections en drap velour et en fourrures pour dames; Tapis d'appartements en tout genres; Etoffes pour meubles; Couvertures laine et coton.

Grand assortiment de Draperies pour Hommes

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,
Le gérant de la Maison,
Jacques Fontès.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour battennes à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabilbe de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROUILLE (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLE, pharm. de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

TEINTURERIE ET CARDERIE

CONTÉ

PLACE St-LAURENT, A CAHORS

Le S^r CONTÉ a l'honneur de prévenir ses clients que les bruits répandus de la fermeture de son Usine sont faux et malveillants.

Rentré d'un long voyage, il reprend son travail avec son activité et son honorabilité bien connues.

TRAVAIL CONSCIENCIEUX ET PROMPTE LIVRAISON

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR

L'ANNÉE 1878

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN
ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES

En vente



Chez tous les Libraires

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
en faisant usage constant de la

Plus de névralgies



Plus de maux de tête

C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde.
A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-
tier-opticien, boulevard Nord.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,
pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des
maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre; Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	40 —
300 —	45 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.